

**COMMUNE DE LE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 MAI 2021**

**Présents :** M. Christian BERTHOLLIER, M. Daniel PEYSSONNERIE, Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Monique SANVIDO, Mme Bernadette BLANC-DREVETTE, Mme Anny LABARRE, M. François DEUDON, M. Olivier CASTELIN, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Geneviève VILLETON, Mme Catherine FERRARI, M. François MEDIMEGH, M. Gérard GOZE

**Absents excusés :** Mme Myriam FERRARI, Mme Louisa BELAGGOUNE, M. Abdelkader DJELLAD, M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Pascal LECOCQ

**Pouvoirs :** Mme Myriam FERRARI à M. Christian BERTHOLLIER, Mme Louisa BELAGGOUNE à Mme Monique SANVIDO, M. Abdelkader DJELLAD à Mme Céline YACONO, M. Thierry MERMET-PEROZ à M. Daniel LOMBARD et M. Pascal LECOCQ à M. François MEDIMEGH

**Approbation du procès-verbal de la réunion précédente :** Le compte-rendu est adopté à la majorité avec 16 « pour », 2 abstentions (Mme Geneviève VILLETON et M. François MEDIMEGH) et 1 « contre » (M. Pascal LECOCQ)

**05012021 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAINTENANCE ET DE MODERNISATION DES INSTALLATIONS DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**Vu** les délibérations en date du 23 novembre 2020 approuvant le projet de modernisation de l'éclairage public,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le profil d'acheteur de la Commune le 17 décembre 2020 et dans deux journaux d'annonces légales : Dauphiné Libéré de la Savoie et Dauphiné Libéré de l'Isère,

**Considérant** que le marché est passé suivant une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123 et R.2123-4 à R.2123-7 du code de la commande publique,

**Considérant** que ce marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu pour une période initiale d'un an, reconductible tacitement par période d'un an, trois fois maximum.

**Considérant** que les commandes seront notifiées par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins et qu'il n'est pas fixé de seuils minimum ou maximum tant pour la période initiale que pour chaque période.

**Considérant** qu'à l'issue de cette consultation, 7 offres ont été déposées,

**Considérant** l'ouverture des offres le 19 février 2021 par téléchargement via le profil acheteur et que la Commission MAPA s'est réunie le 15 avril 2021 pour prendre connaissance de l'analyse des offres effectuée par le bureau d'étude en fonction des critères de sélection définis dans l'AAPC et le règlement de consultation à savoir :

- Prix des prestations : 40 %
- Valeur technique : 60 %

**Considérant** qu'au vu du rapport d'analyse des offres, la commission MAPA propose d'attribuer le marché à l'entreprise SOBECA de Tullins (38) qui a fourni l'offre la mieux disante en alliant une offre financière performante et une approche technique qualitative.

*Débats : -*

**Votes**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**05022021 - DEMANDE D'AIDES FINANCIERES POUR LA MODERNISATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)**

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation de l'éclairage public dont l'objectif global est de redéfinir un éclairage plus juste et plus sobre par :

- L'amélioration de la qualité de l'éclairage en renouvelant les luminaires vétustes, énergivores et inefficaces,
- La remise en conformité des ouvrages (luminaires et armoires électriques).

Les travaux pour cette deuxième partie porteront sur :

- Rue des Tissandiers
- Rue des Etreys
- Rue du Faubourg d'Aiguenoire
- Place Carouge
- Route du Roulet,
- Route du Croibier
- Chemin du Croibier
- Lotissement Les Primevères
- Rue de Forville
- Impasse de Forville
- Chemin du Puisat
- Promenade des Rivaux
- Lotissement Les Rivaux

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 60 600.00 € HT dont 48 586.00 € sont éligibles aux subventions du SDES.

Monsieur le maire propose à l'Assemblée de solliciter le soutien financier du SDES et de valider le plan de financement suivant :

	Montant HT
Subvention du SDES	21 820.00 €
Subvention du Département	4 000.00 €
Autofinancement	34 780.00 €

*Débats : -*

**Votes**                      ***Pour : 19***                      ***Contre : 0***                      ***Abstention : 0***

**05032021- CONVENTION TECHNIQUE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE POUR LES TRAVAUX REALISES SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE RD 916A SUITE A L'AMENAGEMENT DE LA PLACE CAROUGE**

Monsieur le maire explique que le projet d'aménagement de la Place Carouge comporte des travaux réalisés sur la route départementale RD 916a.

Au préalable, il est nécessaire de signer une convention avec le Département de la Savoie afin de fixer d'une part les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et d'autre part les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

Monsieur le maire propose de signer ce document.

*Débats : -*

**Votes**                      ***Pour : 19***                      ***Contre : 0***                      ***Abstention : 0***

**05042021 - ATTRIBUTION NOM DE VOIE « IMPASSE SAINT- FELIX » ET NUMEROTATION**

Monsieur le maire propose l'attribution d'un nom de voie avec sa numérotation, comme présentée ci-dessous, et propose de la confirmer.

ANCIENNE ADRESSE	NOUVELLE ADRESSE	
1 Rue des moulins Le Clos Saint-Félix 2	<b>Impasse Saint-Félix Clos Saint félix 2</b>	
	<b>Le</b>	
	Numéro	Section A / parcelle
	<b>1</b>	1576

ANCIENNE ADRESSE	NOUVELLE ADRESSE	
3 Rue des moulins Le Clos Saint-Félix 1	<b>Impasse Saint-Félix Clos Saint félix 1</b>	
	<b>Le</b>	
	Numéro	Section A / parcelle
	<b>3</b>	1551

Débats : -

Votes

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Questions et informations diverses :**

Monsieur le maire évoque :

- Le double scrutin prévu les 20 et 27 juin pour les élections Départementales et Régionales et son organisation.
- La signature officielle de la convention « Petites villes de demain » avec Pont de Beauvoisin Isère qui se tiendra le lundi 10 mai prochain en présence des Sous-Préfètes de l'Isère et de la Savoie, des Présidents de Communautés de communes Isère et Savoie ainsi que des Maires.
- La réflexion en cours avec Pont de Beauvoisin Isère sur la célébration des cérémonies patriotiques afin de les organiser conjointement sur l'une ou l'autre commune avec alternance d'une année sur l'autre.
- Suite à la démission de l'agent technique polyvalent/ ASVP, un nouveau recrutement sera lancé prochainement.
- Le tirage au sort des jurys d'assises est prévu sans public le lundi 10 mai.
- La partie administrative du feu d'artifice du 14 juillet est lancée en attendant de voir l'évolution de la situation et avec l'espoir de pouvoir le tirer.
- Une réunion s'est tenue en présence de la Direction Départementale des Territoires. Plusieurs points ont été remontés dont la saturation du rond-point dit de « la Gendarmerie » en zone de La Baronnie, le passage des convois exceptionnels en centre-ville alors qu'ils sont interdits ainsi que la haute dangerosité du carrefour situé route du Roulet, sur la commune de Domessin.

Monsieur Gérard Goze évoque la vaccination Covid des personnes âgées et demande que le CCAS s'assure que les personnes, qui ne sont pas encore vaccinées, n'éprouvent pas de difficultés pour prendre un rendez-vous ou pour se rendre dans un centre. Il est donc convenu, qu'à compter de la semaine prochaine, Monsieur Goze, Madame Sanvido et Madame Villeton, entant que membres du CCAS, contactent les personnes de plus de 70 ans afin de leur apporter de l'aide si nécessaire.

Madame Céline Yacono indique que suite à un cas positif dans la classe de CP, celle-ci est fermée pour une semaine. En effet, la nouvelle consigne est que, si un cas positif, variant ou non, est déclaré, fermeture totale de la classe.

Monsieur Daniel Lombard indique que :

- L'opération de pré-réception des travaux du club-house/tennis se déroulera le mercredi 12 mai avec une remise des clés au mois de juin.
- Pour faire suite aux questions posées lors de la dernière séance du conseil municipal, il souhaite montrer un échantillon des tuiles installées sur le bâtiment du Club-house/tennis qui sont bien marrons comme stipulées au permis de construire. Il met également à disposition le compte-rendu de contrôle périodique du jeu, qui était situé au Lotissement Les Balcons du Guiers, pour l'année 2019 ainsi que celui de 2020. Ces deux rapports ne font apparaître aucun défaut et il soutient que les dégradations ont été réalisées en une seule année suite à des malveillances. Il insiste sur le fait que les diverses dégradations doivent être remontées par les élus dès qu'ils en ont connaissance, sans attendre.

Monsieur Medimegh, au nom de Monsieur Lecocq, mentionne deux points à devoir évoquer. Le premier, étant une question qui n'a pas été transmise avant la séance comme le stipule le règlement intérieur du conseil municipal, elle n'a pas été traitée.

Le deuxième point porte sur la formulation incomplète de son intervention relatée au PV du dernier conseil municipal.

- ➔ Madame Yacono, secrétaire de la séance en question, explique avoir lu à Monsieur Lecocq le texte qu'elle avait relevé lors de ladite séance et qu'il a indiqué être d'accord. Elle ajoute que le PV n'est pas du mot-à-mot, auquel cas il faudrait enregistrer les séances et qu'il faut arrêter de traquer le moindre détail. Madame Yacono rappelle que nous sommes ici pour travailler ensemble et non pas pour se tirer dans les pattes au moindre déterminant manquant. Il y a d'autres choses beaucoup plus importantes à évoquer, et d'autant plus en ces temps de Covid. Gardons notre énergie pour les Pontois !

#### **Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :**

- 23.2021 : Signature d'un marché avec l'entreprise Menuiseries Alu Pontoises de Pont de Beauvoisin pour le remplacement d'un volet roulant au centre périscolaire
- 24.2021 : Signature d'un avenant n° 1 au marché de construction d'un club house/tennis du lot n°3 avec la société SAS Tradi Charpente
- 25.2021: Signature d'un marché avec le laboratoire routier Gracchus de Portet sur Garonne pour la réalisation d'un diagnostic amiante et HAP de l'enrobé de la Place Carouge

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 20 h 50.

Secrétaire de séance,  
Céline YACONO



Le Maire,  
Christian BERTHOLLIER

